PROGRAMME
FORMATION DES SALARIES DES ENTREPRISES EXTERIEURES
NIVEAU 1 - PERSONNEL OPERATIONNEL

L'atout sécurité

E.R.T.F

Objectifs pédagogiques :

A l''issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Connaitre les risques et les mesures de prévention associées, y compris en situation de coactivité et d'interférences,
- Comprendre l'importance du respect des règles lors de l'intervention sur site industriel,
- Savoir réagir en cas de situation dégradée, oser s'arrêter et vérifier en cas de doute,
- Être acteur de la prévention par une attitude interrogative et proactive et une vigilance partagée.

Public et pré requis :

- Minimum 2, maximum 12 stagiaires
- Personnel opérationnel intervenant sur site industriel, encadré par un personnel de niveau 2
- Comprendre et savoir se faire comprendre dans la langue dans laquelle est dispensée la formation.
- Nous contacter au préalable pour une formation dans une langue étrangère ou si le stagiaire doit être accompagné d'un traducteur
- Présenter une pièce d'identité

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Méthode expositive, participative et interrogative
- Apports théoriques sur vidéoprojecteur.
- Exercices, vidéo, études de cas.
- Remise d'un livret stagiaire dématérialisé et papier
- Animateur labélisé par France Chimie

Suivi et évaluation des résultats :

- Document d'évaluation de satisfaction / QCM d'évaluation des acquis.
- Emargement
- Attestation de formation individualisée + certificat de réalisation
- Certificat de stage.

Durée et lieu :

- 7 heures soit 1 jour
- En entreprise ou en agence

Durée de validité :

- 3 ans

1. Introduction / tour de table (15 à 20 min)

- Présentations des personnes présentes et de l'organisation pratique
- Présentation des objectifs de la formation, de sa nécessité pour accéder aux sites, du programme

2. Contexte et enjeux de la sécurité (30 à 40 min)

- Notions de danger, d'exposition, de risque, de prévention et de protection
- Les risques de coactivité et d'interférence
- Présentation d'es accidents de travail, de trajet et les maladies professionnelles (statistiques, exemples…)
- Les conséquences humaines, matérielles et économiques d'un AT ou d'une MP
- Le rôle et la responsabilité de chacun dans la prévention de la sécurité et de la santé au travail.

3. Les risques et moyens de prévention / protection (3h15 à 3h30)

- Circulation et accès aux sites
- Amiante, plomb
- Electricité
- Risque thermique / Feu et travaux à chaud
- Bruit – Vibrations
- Manutention mécanique/levage
- Manutention manuelle, gestes et postures, prévention des TMS
- Travaux en espaces confinés
- Risques liés à l'environnement de travail (balisage, air comprimé, azote,…)
- Risques et conséquences potentielles des interventions à proximité ou sur des équipements de sécurité des procédés type MMR MMRI
- Travaux de fouilles et à proximité de réseaux et canalisations
- Pression et nettoyage haute pression
- Rayonnements ionisants et non ionisants
- Sablage
- Travaux à proximité de voies ferrées
- Risque chimique
- Incendie / Explosion / ATEX
- Risques machines
- Travaux en hauteur
- Risque biologique et légionnelle
- Risque de noyade

4. Organisation de la prévention lors des interventions (30 à 45 min)

Présentation des procédures et consignes :

- Les consignes générales de prévention (notamment accueil sécurité du site)
- Les modes opératoires
- Le plan de prévention
- Les autorisations de travail et les différents permis complémentaires
- La consignation et déconsignation

5. Rôle et responsabilité du titulaire d'un certificat de niveau 1 (30 à 45 minutes)

1ere règle d'or : « Pas d'autorisation de travail = pas de travail »

- Participer à la mise au travail en s'assurant de pouvoir commencer (autorisation de travail signé)
- S'assurer d'avoir en sa possession toutes les informations, le matériel et les moyens de prévention nécessaires pour le démarrage de l'intervention
- S'assurer que les conditions d'intervention sont conformes et permettent le démarrage de l'intervention
- Être conscient des conséquences et des éventuels risques engendrés par le non-respect des points précédents et la mauvaise qualité du travail.

2ème règle d'or : « Je vois = j'alerte et j'ose dire STOP »

- Être conscient de sa responsabilité
- Savoir agir et réagir à tout changement de situation de travail
- Savoir exercer son droit d'alerte et de retrait en cas de danger grave et imminent

6. Conclusion (15 min)

- Rappel des règles d'or
- Conclusion sur l'importance de la culture sécurité

7. Evaluation des connaissances des stagiaires (1 h)

- 20 questions sous forme de QCM dont 2 éliminatoires.
- Note minimale : 16/20